



**PREFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

Le Mans, le 15 juin 2021

**PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FIXANT  
UN PLAN DE CHASSE QUALITATIF POUR L'ESPÈCE « CERF ÉLAPHE »  
POUR LA CAMPAGNE CYNÉGÉTIQUE 2021-2022**

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**

Conformément à l'article L.120-1 du Code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral fixant le plan de chasse qualitatif pour l'espèce « Cerf Elaphe » pour la campagne cynégétique 2021-2022, était consultable sur le portail de l'État en Sarthe, du 21 mai au 9 juin 2021 inclus.

### **1 - Observation générale**

Sur cette période de consultation, 1 contribution a été déposée par voie électronique par l'association Sarthe Nature Environnement. Celle-ci estime que :

- depuis la mise en place du plan de chasse qualitatif pour l'espèce cerf, les retours liés à cette mesure de gestion ont été quasi inexistantes ;
- les éléments que la fédération des chasseurs communique sont a minima et que les services de l'État ne sont pas assez exigeants sur ces retours ;
- que les observations de terrains faites dans différents territoires du département laissent penser que l'arrêté ne permet pas d'atteindre les objectifs recherchés, c'est-à-dire le maintien d'une classe d'âge adulte et plus qu'adulte.

Sarthe nature environnement demande le maintien du plan de chasse qualitatif pour l'espèce cerf mais souhaite voir évoluer le contenu de l'arrêté préfectoral.

### **2 - Prise en compte de l'observation :**

Les remarques apportées par Sarthe Nature Environnement ont été considérées lors de la tenue de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage du 15 juin 2021 qui a examiné le projet de plan de chasse qualitatif.

La cheffe du service eau-environnement

  
Emmanuelle MORVAN